

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2013/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

DCM N° 13-01-15

Objet : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Gestion de la Chapelle Sainte-Bernadette (Quatre-Bornes).

**Rapporteur : Mme PALLEZ, Adjoint au Maire
en lieu et place de Mme OASI-SCHAEFER, Conseiller Municipal**

Le Conseil de Gestion de la Chapelle Sainte-Bernadette (Quatre-Bornes) sollicite l'aide financière de la Municipalité pour réaliser les travaux de réfection des peintures extérieures de la Chapelle et le remplacement de la motorisation de la grosse cloche. La paroisse est propriétaire de l'édifice.

Le montant total des travaux est estimé à 19 106,10 €. Le Conseil de Gestion sollicite la Ville de Metz et la Ville de Woippy à hauteur d'une participation identique de 30 % pour chaque commune.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse Sainte-Bernadette une subvention d'équipement d'un montant de 5 732 €.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Gestion de la Chapelle Sainte-Bernadette (Quatre-Bornes),

VU l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié,

VU le Code Général des Collectivités territoriales pris en son article L.2543-3,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE** verser une subvention d'équipement au Conseil de Gestion de la Chapelle Sainte-Bernadette d'un montant de 5 732 € représentant la participation financière de la Municipalité aux travaux de réfection des peintures extérieures de l'édifice et au remplacement de la motorisation de la grosse cloche.
Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué,

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel

Commissions : Affaires Culturelles, Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5 Subvention

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35

Absents : 20

Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ